

PRÉAVIS N° 205

AU CONSEIL COMMUNAL

Participation au plan de sauvetage de la télévision régionale:

- demande de crédit de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la société anonyme de la nouvelle télévision régionale ;
- contribution au fonctionnement de la télévision régionale pour l'année 2015, à hauteur de CHF 4.- par habitant ;
- contribution annuelle, dès 2016, au fonctionnement de la télévision régionale, à hauteur de CHF 8.- par habitant ;
- achat d'espaces à la nouvelle télévision régionale pour un montant annuel de CHF 25'000.- ;
- participation aux frais d'études du groupe de sauvetage de CHF 10'000.-.

Délégué municipal : M. Daniel Rossellat

Nyon, le 2 mars 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

L'annonce du désengagement des téléopérateurs dans le soutien financier à la télévision Nyon Région Télévision (NRTV) a conduit le Comité de Direction de Régionyon, les Municipalités de Gland et de Nyon, ainsi que l'association Communyon à lancer une opération de sauvetage.

Un comité a ainsi été formé pour identifier les bases d'un nouveau projet de télévision régionale et dégager des moyens pour assurer le fonctionnement de NRTV dans une phase de transition jusqu'en septembre 2015.

Ce travail a débouché sur le dépôt d'un préavis du Comité de direction de Régionyon au Conseil intercommunal du District de Nyon à la mi-février 2015. Les Communes de la région se prononceront sur les propositions en faveur d'une nouvelle télévision régionale, d'une part lors du prochain Conseil intercommunal du 1er avril 2015 et, d'autre part, par un passage devant leur organe délibérant respectif.

Le présent préavis a pour objet l'obtention d'une décision sur l'engagement financier de la Ville de Nyon dans la nouvelle télévision régionale

2. Description du projet

2.1 Contexte

Après l'annonce du désengagement des téléopérateurs dans le financement de la télévision régionale Nyon Région Télévision (NRTV), une opération a été initiée à la fin 2014 par Régionyon, les Villes de Gland et de Nyon et l'association Communyon afin de sauver ce média de proximité.

Un comité de sauvetage a été formé pour identifier les bases d'un nouveau projet de télévision régionale et dégager des moyens pour assurer le fonctionnement de NRTV dans une phase de transition jusqu'en septembre 2015. Il est constitué de Mesdames Florence Rattaz, présidente du groupe (Régionyon), Christine Girod (Ville de Gland) et de Messieurs Daniel Rossellat (Ville de Nyon) et Dieter Gisiger (Communyon). Monsieur Patrick Freudiger (Régionyon) en assure le secrétariat.

S'appuyant sur l'analyse réalisée en octobre 2014 par un expert extérieur (Thierry Bovay – La Prod TV Sàrl) et qui conclut à la nécessité de conserver une télévision locale, mais sur des bases renouvelées, le comité a convenu que la nouvelle télévision régionale devrait désormais disposer de soutiens financiers publics et privés, d'une gouvernance et d'un concept éditorial adaptés et que la chaîne devrait être accessible à l'ensemble des communes du district.

Dans cette optique, il a mandaté M. Christophe Rasch, de la société ProTV Ventures SA, pour l'élaboration d'un projet et d'un plan d'action, afin de relancer la chaîne via la structuration d'une société anonyme. Ce travail a débouché sur le dépôt d'un préavis du Comité de direction de Régionyon au Conseil intercommunal du District de Nyon à la mi-février 2015. Les Communes de la région se prononceront sur les propositions en faveur d'une nouvelle télévision régionale, d'une part lors du prochain Conseil intercommunal du 1er avril 2015 et, d'autre part, par un passage devant leur organe délibérant respectif.

2.2 Projet de nouvelle télévision

La nouvelle télévision régionale sera une chaîne mini-généraliste s'adressant de manière équitable à l'ensemble des habitants de la région ; elle se voudra plus réactive, mobile et efficace dans son traitement éditorial des informations locales ou ayant un impact dans la région. À l'inverse de la situation actuelle, la nouvelle NRTV sera diffusée sans frais dans l'ensemble de la région de Nyon et dans toute la Suisse grâce aux diffuseurs locaux (TRN, SEIC, SEFA) ou nationaux (Swisscom, Cablecom, Net+, Citycable). Cette nouvelle option est destinée à satisfaire aux modes de consommation télévisuels d'aujourd'hui et garantira un meilleur revenu du marché de la publicité.

Deux émissions en direct, le Journal de 10 minutes et le Débat de 15 minutes seront produites par 3 journalistes expérimentés en production TV du lundi au vendredi à 18h depuis un studio/rédaction spécialement aménagé à Gland pour accueillir le maximum d'acteurs de la région. Une équipe mobile dotée d'un transmetteur utilisant le réseau de données de la téléphonie mobile assurera un duplex depuis le lieu de l'événement du moment.

Durant 46 semaines par année, ces deux émissions quotidiennes constitueront le mandat d'information de base de la nouvelle chaîne. Une charte éditoriale garantira un certain équilibre dans le contenu et dans l'apparition des différentes communes à l'antenne, même si les plus importantes d'entre elles, comme Nyon et Gland, généreront forcément plus de sujets.

Aucune commune ne sera ignorée. Tout comme les thématiques, qui seront traitées de manières équitables et en alternance : les sujets sociétaux et politiques, les sports et la culture, les faits de vie marquants des habitants et des institutions publiques et privées de la région. Grâce à l'option du direct, la télévision régionale contribuera à mettre en place le débat régional dans notre district en vue des élections 2016. Les autres médias ne pourront pas remplacer cette précieuse contribution à l'information des citoyens dans notre région.

2.3 Financement

Pour disposer d'une nouvelle télévision régionale, le projet préconise de créer une société anonyme dont le capital sera de CHF 500'000.-. La participation publique de la nouvelle SA devrait se situer entre 60 et 70%, alors que celle des privés avoisinerait les 30 à 40%. Plusieurs partenaires privés sont pressentis pour participer au projet. La participation minimale au capital est de CHF 5'000.-. Pour ce type de télévision, l'OFCOM n'a aucune exigence concernant la proportionnalité entre les participations publiques et privées.

Pour la participation publique, il est proposé un effort paritaire entre Régionnyon et les Villes de Gland et de Nyon, chacun contribuant à hauteur de CHF 100'000.- au capital.

Le mandat d'exploitation sera financé par le Conseil régional à hauteur d'environ CHF 550'000.- à CHF 600'000.- par année, donc en grande partie par les mêmes acteurs publics qui auront acheté précédemment une participation dans le capital de 500'000.- de la société anonyme qui sera créée pour abriter l'activité du nouveau diffuseur.

La contribution au fonctionnement de la télévision requise auprès des Communes serait de l'ordre de CHF 5.- par habitant et par an, sauf pour les Villes de Gland et de Nyon qui, elles, participeraient à hauteur de CHF 8.- par habitant et par an. Les Communes qui ne sont pas membres du Conseil régional, ainsi que certaines Communes de la SEFA et Céligny seraient également sollicitées.

Ainsi, pour le budget de l'année N+1 la population des communes qui sera considérée est celle de l'année N-1. Chaque année, la SA de la nouvelle télévision régionale sollicitera l'appui financier de la région, les communes seront sollicitées pour verser leur contribution annuelle pour ce projet à la région. Compte-tenu du démarrage des programmes dès le mois de septembre 2015, les communes partenaires seront sollicitées pour cette année à hauteur d'un engagement de 6 /12.

Le mécanisme de soutien à l'exploitation des collectivités publiques nécessite qu'un seuil significatif de communes adhère au principe. Pour que l'engagement public soit considéré comme viable dans le soutien à la nouvelle télévision régionale, il est nécessaire d'obtenir un apport financier minimum des collectivités publiques à hauteur de CHF 500'000.- par année.

Enfin, les recettes en matière de sponsoring, estimées pour l'heure à environ CHF 130'000.- permettront potentiellement d'envisager à terme la réalisation d'autres émissions. Ces recettes pourront par ailleurs être complétées par des prestations publicitaires commandées par certaines collectivités publiques pour des campagnes ciblées (manifestations-clés, prévention, etc.).

De son côté, la Ville de Nyon envisage l'achat d'espaces promotionnels ou institutionnels pour un montant de CHF 25'000.- par an (montant comprenant les frais de réalisation des supports). L'audiovisuel de proximité complète en effet très efficacement les modes de communication traditionnels (communication écrite, digitale, par voie d'affichage, etc.). C'est un vecteur puissant à fort impact. Un outil de communication dont ne saurait se passer la ville-centre d'une région qui connaît la plus forte croissance économique et démographique du canton.

2.4 Gouvernance

Il est prévu qu'un conseil d'administration de 7 membres pilote la mise en place et le développement de la chaîne, qui s'associera avec plusieurs organisations et rédactions implantées dans le district. Parmi ces 7 membres : 3 représentants publics venant de Nyon, Gland et de Régionyon, mais aussi 3 spécialistes du monde des médias et 1 administrateur expérimenté dans la gestion d'entreprises.

Le Syndic Daniel Rossellat a été désigné par la Municipalité pour représenter la Ville de Nyon au Conseil d'administration de la future société anonyme. Cette désignation vaut toutefois uniquement pour la période de sauvetage de NRTV. A son terme, la Municipalité choisira un autre représentant, soit en son sein, soit dans l'administration.

Par ailleurs, les éléments du programme seront discutés quatre fois par année par un Conseil des programmes constitué d'une quinzaine de personnes, toutes issues de la société civile de la région.

2.5 Fonctionnement

Une équipe éditoriale de trois journalistes (dont le rédacteur en chef) sera engagée par la SA. Cette équipe s'appuiera sur un responsable opérationnel (chef de projet sur mandat) lui-même entouré d'un responsable commercial et d'une équipe de production (également sur mandat). Cette dernière sera ORCA Production qui a un intérêt certain à s'intégrer dans le nouveau dispositif et qui a démontré sa capacité technique à assurer ce type de missions.

Avec l'option de privilégier les émissions en direct, le coût opérationnel annuel de la nouvelle télévision sera de quelque 10% inférieur à celui de l'actuelle NRTV. Un investissement de 150'000.- sera en outre nécessaire au démarrage pour l'achat de matériel de production et de diffusion.

En cas de validation de ce projet par le Conseil intercommunal, ainsi que par le Conseil communal, respectivement des Villes de Gland et de Nyon, la nouvelle chaîne pourra idéalement être lancée en septembre 2015, après la pause estivale.

Divers mandats seront confiés pour la production des émissions de direct, le démarchage commercial et la gestion du projet. Ces mandats seront octroyés durant la phase de transition, qui aura lieu jusqu'à l'été.

3. Incidences financières

Comme détaillé sous le point 2.2, la participation financière de la Ville de Nyon dans ce projet représenterait :

1. un investissement de CHF 100'000.- dans le capital de la société anonyme qui sera créée pour lancer la nouvelle télévision régionale;
2. une contribution à hauteur de CHF 8.- par habitant au fonctionnement annuel de la télévision régionale dès 2016, et CHF 4.- pour l'année 2015 (nouvelle structure se mettant sur pieds à la moitié de l'année) ;
3. l'achat d'espaces pour un montant annuel de CHF 25'000.-, comprenant la réalisation des supports ;
4. participation aux frais d'études du groupe de sauvetage, à hauteur de CHF 10'000.- (mandat de Christophe Rasch, de la société ProTV Ventures SA pour un projet et un plan d'action).

Une simulation de la participation des Communes de la région au fonctionnement annuel de la nouvelle télévision régionale est jointe au présent préavis.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Une télévision de proximité participe à la promotion des activités et de la vie de la région. Elle met entre autres en avant l'économie locale, ses acteurs et ses événements alors que les télévisions nationales se concentrent généralement sur les grandes entreprises suisses et les multinationales. En transmettant son programme également via les diffuseurs nationaux et en le rendant accessible en tout temps sur le web, la nouvelle télévision régionale concourra au rayonnement de la région dans tous le pays, voire au-delà.

4.2. Dimension sociale

La région de la Côte, positionnée entre les deux principales métropoles romandes, doit cultiver sa différence et ses spécificités. En complément d'autres actions, une télévision de proximité est un instrument très utile pour valoriser la vie socioéconomique, culturelle, sportive et politique de la région ; sur ce dernier aspect, l'option proposée d'émissions en direct permet de mettre en lumière les enjeux et débats politiques liés aux nombreuses échéances décisionnelles ou électorales de notre région. En appoint des médias existants, la télévision régionale permet de tisser des liens entre les différentes catégories d'habitants et contribue à la formation démocratique de l'opinion.

4.3. Dimension environnementale

5. Conclusion

Dans un bassin de population de près de 100'000 habitants, une télévision de proximité développant l'information locale a toute sa place. Elle reflète la vie économique, sociale et culturelle de la région, nourrit le débat et contribue au lien social. En ce sens, une fin des activités de NRTV constituerait indéniablement une grande perte pour la région.

Pour parer à cette éventualité, ce projet de télévision régionale – qui bénéficiera de la notoriété de l'actuelle NRTV – se fonde sur une gouvernance solide (couverture de l'ensemble du district, émissions en direct cinq jours par semaine, conseil des programmes, etc.). Il s'inscrit également dans une certaine continuité, car les principaux acteurs de NRTV accompagnent la transition vers cette nouvelle télévision (Communyon), ou sont partie prenante de ce nouveau projet (ORCA Production).

Les conditions sont réunies pour offrir un programme de qualité dans un cadre professionnel. Mais il est certain que ce projet ne se concrétisera pas sans l'aide des collectivités publiques de la région. En Suisse, aucun modèle de télévision régionale proposant de l'actualité locale ne survit sans une aide publique.

Un renoncement de la Ville de Nyon à s'engager financièrement dans ce projet participerait assurément à en sceller le sort.

NYON · PRÉAVIS N° 205 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 205 concernant le projet de nouvelle télévision régionale,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un montant de CHF 100'000.-, afin d'investir dans le capital-actions de la société anonyme qui sera créée pour lancer la nouvelle télévision régionale. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9153 – *Prêts et capitaux de dotation* ;
2. d'accorder un montant de CHF 4.- par habitant au fonctionnement de la télévision régionale pour l'année 2015. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 110.3171.00 – *Frais information, promotion* ;
3. d'accorder un montant de CHF 8.- par habitant au fonctionnement annuel de la télévision régionale pour les années 2016 et suivantes. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 110.3171.00 – *Frais information, promotion* ;
4. d'accorder un montant de CHF 25'000.- par an afin d'acheter des espaces à la nouvelle télévision régionale, comprenant les frais de réalisation des supports promotionnels ou institutionnels. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 110.3171.00 – *Frais information, promotion* pour les années 2016 et suivantes ;
5. d'accorder un montant unique de CHF 10'000.-, afin de participer aux frais d'études menés par le groupe de sauvetage. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 110.3185.00 – *Honoraires et frais d'études* pour l'année 2015.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe(s)

Préavis du Comité de direction n°48/2015 au Conseil intercommunal du District de Nyon – Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation et ses annexes :

- projet «NRTV 2.0» – v.1.5 – «La chaîne TV qui connecte les habitants du district de Nyon et qui forge son identité», ProTV Ventures SA – Christophe Rasch – Janvier 2015 ;
- budget d'exploitation prévisionnel de la nouvelle télévision régionale ;
- participation potentielle des Communes de la région au fonctionnement annuel de la nouvelle télévision régionale.

1^{ère} séance de la Commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	Jeudi 9 avril 2015, à 19h00
Lieu	Salle de conférence 2, Ferme du Manoir

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°48 – 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 100'000.— pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation

Responsable : Florence Rattaz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte / Enjeux

1.1 Historique

Nyon Région Télévision (NRTV) a un peu plus de huit années d'expérience. Elle a été mise en place par les téléreseaux en 2006¹. Ces derniers se sont appuyés sur la société de production ORCA à laquelle a été confié le mandat de production et de direction. La totalité des programmes appartient à cette dernière. NRTV s'est positionné dès son démarrage comme un complément télévisuel à l'offre de la RTS, de Léman bleu et de La Télé. L'OFCOM² n'a attribué qu'une autorisation de diffuser à NRTV et non pas une concession assortie d'un mandat et d'une quote-part de la redevance fédérale, ce qui lui permet de plus grandes libertés.

La chaîne ne couvre actuellement qu'imparfaitement le district du fait que ce dernier n'est pas couvert entièrement par les téléreseaux (31/47 communes). Une évaluation de MIS-Trend en 2013 a démontré que l'audience de NRTV est d'environ 42% des personnes câblées. Seulement 5% des personnes consomment la chaîne via le site internet. Du fait du canal de diffusion, les recettes publicitaires sont limitées, elles n'atteignent pas CHF 50'000.— par année. Depuis 2012, l'audience potentielle a été améliorée car le réseau câblé de la SEFA³ retransmet NRTV.

Sur un bassin de vie d'un potentiel de 100'000 habitants il a été évalué qu'environ 50'000 habitants connaissent NRTV.

Depuis 2010, les téléreseaux associés au sein de Communyon réfléchissent à l'avenir de cette télévision régionale, ils se sont rapprochés du Conseil régional. Les discussions ont mis en évidence la problématique de la couverture de l'ensemble du district, la nécessité de mettre en place une gouvernance adaptée sur la base d'objectifs clairs et d'un financement stable. Le calendrier s'est accéléré dès la mi 2014 avec la décision de TRN de se retirer définitivement du soutien à NRTV.

¹ Télé-réseau de la région nyonnaise (TRN) et Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC)

² Office fédéral de la communication (OFCOM)

³ Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA)

Communyon a confié un premier mandat d'analyse à un expert extérieur (*Thierry Bovay – La Prod TV Sàrl*) qui a conclu à la nécessité de conserver une télévision locale mais sur des bases renouvelées.

En partenariat avec Communyon, les Municipalités de Gland et Nyon ainsi que la région, un groupe de sauvetage a été constitué en décembre 2014. Un mandataire expérimenté a été mobilisé (*Christophe Rasch – Protv Ventures SA*) pour réfléchir avec le groupe aux bases d'un nouveau projet de télévision régionale tirant également parti de l'expérience conduite par NRTV durant ces 8 dernières années (*Cf annexe 1 projet NRTV 2.0 « la Chaîne TV qui connecte les habitants du district de Nyon et qui forge son identité » Christophe Rasch, 11p., janvier 2015*).

1.2 Enjeux

La plupart des acteurs consultés sont convaincus de l'intérêt de conserver une chaîne locale qui développe des informations régionales qui ne sont pas traitées par la Télé, Léman bleu ou par la RTS.

Notre région connaît une dynamique de développement sans égal. Elle doit gérer les effets induits de son développement et assurer la mise en place de conditions-cadres adaptées. Elle doit assurer pour un bassin de population de près de 100'000 habitants le développement d'une offre socioéconomique, sportive, culturelle et de loisirs conséquente pour satisfaire les besoins croissants des habitants. Elle doit notamment relever les défis du vieillissement de la population, de l'émigration de la classe d'âge des 20-40 ans, de la tertiairisation aigüe de son économie, de la mobilité durable et de la valorisation des ressources régionales (produits de l'agriculture et de la forêt).

La région de la Côte, positionnée entre les deux principales métropoles romandes, doit cultiver sa différence et ses spécificités. En complément d'autres actions, une télévision régionale est un instrument très utile pour valoriser la vie socioéconomique, culturelle, sportive et politique de la région ; sur ce dernier aspect l'option proposée d'émissions en direct (*Cf 2*) permet de mettre en lumière les enjeux et débats politiques liés aux nombreuses échéances décisionnelles ou électorales de notre région. En appont des médias existants, la télévision régionale peut contribuer à développer des liens entre les différentes catégories d'habitants. Branchée et active sur les réseaux sociaux, elle peut faire remonter et partager utilement des informations.

2. Nouvelle télévision régionale

La nouvelle télévision régionale sera une **chaîne mini-généraliste s'adressant de manière équitable à l'ensemble des habitants de la région** ; elle se veut plus réactive, mobile et efficace dans son traitement éditorial des informations locales ou ayant un impact dans la région. À l'inverse de la situation actuelle, **la nouvelle NRTV sera diffusée sans frais dans l'ensemble de la région de Nyon et dans toute la Suisse grâce aux diffuseurs de la région (les 3 téléreseaux) ou nationaux (Swisscom, Cablecom, Net+, Citycable)**. Cette nouvelle option est destinée à satisfaire aux modes de consommation télévisuels d'aujourd'hui et garantira un meilleur revenu du marché national de la publicité.

Deux émissions en direct, le Journal de 10 minutes et le Débat de 15 minutes seront produites par 3 journalistes expérimentés en production TV du lundi au vendredi à 18h depuis un studio/rédaction spécialement aménagé à Gland pour accueillir le maximum d'acteurs qui font notre

grande région de La Côte. Une équipe mobile dotée d'un transmetteur utilisant le réseau 3G de la téléphonie assurera un duplex depuis le lieu de l'événement du moment, dans ces rendez-vous.

Durant **46 semaines par année**, ces deux émissions quotidiennes constitueront le mandat d'information de base de la nouvelle chaîne. Une **charte éditoriale** garantira un certain **équilibre dans le contenu et dans l'apparition des différentes communes à l'antenne** (qu'elles soient du haut ou du bord du lac, même si les plus importantes d'entre elles, comme Nyon et Gland seront forcément plus couvertes).

Aucune commune ne sera ignorée. Même chose pour les thématiques, qui seront traitées de manières équitables. Les thèmes seront traités en alternance, les sujets sociétaux et politiques, les sports et la culture et les faits de vie marquants des habitants et des institutions publiques et privées de la région. De par l'option du direct, la télévision régionale contribuera à mettre en place le débat régional dans notre district en vue des élections 2016. Les autres médias ne pourront pas remplacer cette précieuse contribution à l'information des citoyens dans notre région.

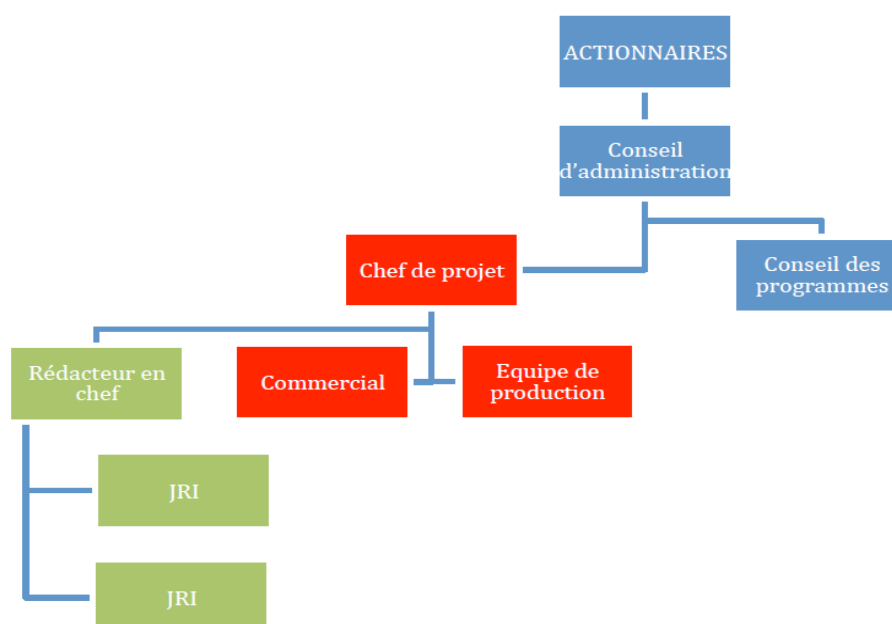
3. Gouvernance et financement

Une société anonyme sera constituée avec un capital de CHF 500'000.-- . La participation publique de la nouvelle S.A. devrait se situer entre 60 et 70% alors que celle des privés avoisinera les 30-40%, suivant les montants mis à disposition. Plusieurs partenaires privés sont pressentis pour participer au projet. La participation minimale au capital est de CHF 5'000.--.. Pour ce type de télévision, l'OFCOM n'a aucune exigence concernant la proportionnalité entre les participations publiques et privées.

Pour la participation publique il est proposé un effort paritaire entre la région et les Villes de Gland et de Nyon. Chacune contribuera à hauteur de CHF 100'000.- au capital

Organigramme de la nouvelle télévision régionale

Rouge = Sous mandat
Vert = Sous contrat / CDI



Un conseil d'administration de 7 membres pilotera la mise en place et le développement de la chaîne, qui s'associera avec plusieurs organisations et rédactions implantées dans le district. Parmi ces 7 membres : 3 représentants publics venant de Nyon, Gland et du Conseil régional mais aussi 3 spécialistes du monde des médias et 1 administrateur expérimenté dans la gestion d'entreprises. La gestion exécutive sera conduite sous l'impulsion de compétences métiers. Le « contrôle » public s'exercera principalement au sein de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les éléments du programme seront discutés 4x par année par un « **Conseil des programmes** » constitué par une quinzaine de personnes, toutes issues de la société civile de la région.

Une équipe éditoriale de trois journalistes (dont le rédacteur en chef) sera engagée par la SA. Cette équipe s'appuiera sur un responsable opérationnel (chef de projet sur mandat) lui-même entouré d'un responsable commercial et d'une équipe de production (également sur mandat). Cette dernière sera Orca production qui a son intérêt à s'intégrer dans le nouveau dispositif et qui a démontré sa capacité technique à assurer ce genre de mission.

Avec l'option de privilégier le direct, qui a déjà fait ses preuves par ailleurs, le coût opérationnel annuel sera légèrement inférieur à celui de l'actuelle NRTV, de quelque 10%. Un investissement de 150'000.- sera nécessaire au démarrage pour achat de matériel de production et de diffusion (*Cf annexe 1 p.11*).

Budget d'exploitation prévisionnel de la nouvelle télévision régionale

L'annexe 2 présente dans le détail le budget prévisionnel d'exploitation

	31.12.15	31.12.16	31.12.17
PRODUITS	591'500	1'085'000	1'226'000
Chiffre d'affaires résultant ventes et prestation	91'500	185'000	226'000
Affaires-échanges	200'000	300'000	400'000
Contribution publique	300'000	600'000	600'000
CHARGES	589'440	1'074'063	1'210'250
Charges de programmes	301'500	504'000	616'000
Charges du personnel et déplacements	163'690	327'663	340'550
Frais de locaux	14'400	28'800	28'800
Frais d'administration	89'500	174'500	185'300
Frais de représentation	2'050	2'500	3'000
Amortissement (total sur 5 années)	18'300	36'600	36'600
Total investissements	183'000	183'000	183'000
Résultat net de l'exercice	2'060	10'937	15'750

Le mandat d'exploitation sera financé par le Conseil régional à hauteur d'environ CHF 550'000 à 600'000.— par année, donc en grande partie par les mêmes acteurs publics qui auront acheté précédemment une participation dans le capital de 500'000.- de la société anonyme qui sera créée pour abriter l'activité du nouveau diffuseur.

D'autres émissions pourront être imaginées en fonction des recettes de sponsoring. Les recettes prévisionnelles seront de l'ordre d'environ CHF 130'000.— (Cf annexe 2 *budget d'exploitation prévisionnel*).

Elles pourront être complétées par des prestations publicitaires commandées par certaines collectivités publiques pour des campagnes ciblées (manifestations clés, prévention,...). La Ville de Nyon envisage ce type de commande.

3.1 Mécanisme de soutien financier à l'exploitation de la nouvelle télévision régionale

La participation annuelle requise auprès des communes serait de CHF 5.- par habitant/an. Les villes de Gland et de Nyon participeraient à hauteur de CHF 8.— par habitant/an. (Cf annexe 3 *participation des communes au projet de nouvelle télévision régionale*). Les communes qui ne sont pas membres du Conseil régional ainsi que certaines communes de la SEFA et Céligny seront sollicitées pour une participation à ce projet de nouvelle télévision régionale.

Ainsi pour le budget de l'année N+1 la population des communes qui sera considérée est celle de l'année N-1. Lorsque le préavis aura été approuvé par le Conseil intercommunal, les communes seront invitées à confirmer leur participation financière. Un préavis-type sera fourni pour les communes qui souhaiteront formaliser leur engagement par une décision de leur organe délibérant. Chaque année, la SA de la nouvelle télévision régionale sollicitera l'appui financier de la région, les communes seront sollicitées pour verser leur contribution annuelle pour ce projet à la région. Compte-tenu du démarrage des programmes dès le mois de septembre 2015, les communes partenaires seront sollicitées pour cette année à hauteur d'un engagement de 6 /12.

Le mécanisme de soutien à l'exploitation des collectivités publiques nécessite qu'un seuil significatif de communes adhère au principe. Pour que l'engagement public soit considéré comme viable dans le soutien à la nouvelle télévision régionale, il est nécessaire d'obtenir un apport financier minimum des collectivités publiques à hauteur de CHF 500'000.— par année.

4. Calendrier

Lorsque le Conseil intercommunal aura validé le présent préavis et que les villes de Gland et de Nyon auront fait de même, la nouvelle chaîne pourra idéalement être lancée en septembre 2015, après la pause estivale.

Divers mandats seront confiés pour la production des émissions de direct, le démarchage commercial et la gestion du projet. Ces mandats seront octroyés durant la phase de transition, qui aura lieu jusqu'à l'été.

Février – mars 2015

- Document de présentation de la nouvelle télévision régionale pour les investisseurs & partenaires
- Démarchage actionnaires privés
- Présentation du projet à l'OFCOM
- Négociation mandats de diffusion avec Swisscom, Cablecom, Citycable
- Structuration projet technique et bases du mandat de production Orca
- Structuration projet d'offre commerciale (pub et sponsoring)
- Séances avec les commissions ad'hoc et finances du CR, Nyon, Gland
- Point presse comité de sauvetage

Avril 2015

- Décision Conseil intercommunal (1.4.15)
- Décisions Conseils communaux de Gland (30.4.15) et Nyon (27.4.15)

Mai – juin 2015

- Montage SA (constitution CA)
- Mandats chef de projet, équipe de production
- Identification et recrutement équipe éditoriale
- Rédaction : charte de la chaîne, règlement d'organisation,...
- Recherche d'un nouveau nom, consultation grand public

Juillet – août 2015

- Installation serveurs technique live à Gland
- Partenariat
- Création nouveau plateau
-

Septembre 2015

- Démarrage nouvelle télévision régionale

5. Conclusion

Ce projet de nouvelle télévision régionale part sur de nouvelles bases fondées sur une gouvernance solide (couverture de l'ensemble du district, émissions en direct 5 jours par semaine, conseil des programmes...). Le projet s'inscrit également dans certaine continuité car les principaux acteurs de NRTV accompagnent la transition vers cette nouvelle télévision (Communion) ou sont partie prenante de ce nouveau projet (Orca).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°48-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation

oui le rapport de la commission ad'hoc,

oui le rapport de la commission gestion & finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 100'000.- en faveur de la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale qui sera activée sur le compte titre et participation

de valider le mécanisme de soutien financier à l'exploitation de la nouvelle télévision régionale développé dans le point 3.1 du présent préavis

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 février 2015, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger

Annexes :
Annexe 1 projet NRTV 2.0 « la Chaîne TV qui connecte les habitants du district de Nyon et qui forge son identité » Christophe Rasch, 11 pages janvier 2015
Annexe 2 budget d'exploitation prévisionnel 2015-2019.
Annexe 3 participations financière potentielles des communes de la région



PROJET « NRTV 2.0 » - v.1.5

« La chaîne TV qui connecte les habitants du district de Nyon et qui forge son identité »

1. Introduction
2. Projet & Equipe
3. Nom
4. Studio & Distribution du signal
5. Organisation
6. SA, Structure du capital, Budget & Gouvernance

ProTV Ventures SA - Christophe Rasch – Janvier 2015

1. Introduction

ProTV Ventures SA a été mandaté par le Conseil régional du district de Nyon (« RégionNyon ») afin de structurer un projet de chaîne de télévision régionale qualitative, capable de poursuivre le travail effectué par l'association Communyon et la société ORCA durant ces huit dernières années -- mais dans le cadre d'un modèle opérationnel et financier pérenne, entièrement revu à neuf.

Si les acteurs historiques ont longtemps demandé à pouvoir repenser la chaîne et son fonctionnement, il aura fallu une décision d'importance, soit l'annonce faite par TRN SA de ne plus continuer à subventionner NRTV via Canal Saturne dès janvier 2015, pour que les autorités se réunissent au chevet de la chaîne et réfléchissent à son avenir.

Piloté par le Conseil régional avec les communes de Nyon et de Gland ainsi que Communyon, un « comité de sauvetage » a été constitué à fin 2014 pour réfléchir au cadre à donner à cette opération de redimensionnement. Il a également validé les conclusions du rapport BOVAY commandité à l'automne 2014 et qui laissait entendre que les autorités de la région souhaitaient toutes que la chaîne de télévision de la région subsiste et se redéveloppe.

Il faut dire que selon un sondage de commande, NRTV serait suivie et/ou connue par près de 50'000 téléspectateurs, soit près de la moitié des habitants du district !

ProTV Ventures SA présente ici une proposition de projet et un plan d'action afin de relancer la chaîne de télévision régionale via la structuration d'une société anonyme dont le but serait de gérer le diffuseur régional dans le district de Nyon et au-delà (diffusion nationale via Swisscom, Net+, Citycable et Cablecom pour satisfaire aux modes de consommation télévisuels d'aujourd'hui et pour garantir un revenu du marché national de la publicité).

2. Projet & Equipe

L'objectif est de relancer pour la rentrée de l'été 2015 une chaîne de type mini-généraliste (et donc non-thématique) s'adressant de manière égale à tous les habitants du district, et dont les programmes, diffusés dans tout le district mais aussi dans toute la Suisse via Swisscom et Cablecom, seraient largement consacrés à une information de proximité émanant de l'ensemble de la région de La Côte. La charte de la chaîne garantirait un certain équilibre dans l'apparition des différentes communes à l'antenne (qu'elles soient du haut ou du bord du lac –même si les plus importantes d'entre elles, comme Nyon ou Gland, seront forcément plus souvent couvertes), mais en alternant en toute conscience les sujets politiques et sociétaux, les sports et la culture et les faits de vie marquants des habitants et des institutions publiques ou privées du district.

Ainsi, il apparaîtrait normal, au vu de la description du mandat éditorial ci-dessus et des montants du budget d'investissement (Frs 500'000.- de capital) et du budget opérationnel (Max. Frs 700'000.-/an) recherchés, que le rythme de production des émissions d'information passe d'un rythme hebdomadaire à un rythme quotidien, du lundi au vendredi (rediffusions des émissions de la semaine durant le week-end).

L'objectif serait aussi de diminuer les coûts de production de ces émissions d'information, et donc de passer à un mode de production LIVE (En direct), sachant que la production d'éléments pré-produits coûte plus cher que le direct, surtout lorsque l'on dispose d'une studio équipé. Cela permettrait enfin de pouvoir être très réactif, sachant que la grande majorité des événements institutionnels d'importance ont lieu entre 17h30 et 19h00.

L'équipe

Compte tenu de ce qui précède, il paraîtrait nécessaire de miser sur une équipe éditoriale connaissant bien la politique et la société vaudoise voir genevoise, formée à ce type de production télévisuelle, maîtrisant les processus de travail de la TV en direct et gérant avec compétence les émissions produites et présentées en Live.

Cette équipe éditoriale devrait être dirigée par un/e rédacteur/trice en chef/fe ayant déjà assumé un rôle d'encadrement dans une chaîne de télévision romande.

Ce/tte responsable éditorial devrait assumer autant les choix éditoriaux au quotidien que la présentation du journal télévisé et une émission de débat pointue ; il/elle devrait savoir gérer et entretenir un large réseau d'interlocuteurs régionaux et préparer avec habileté le défi de la couverture éditoriale des élections 2016. Sans oublier, quand cela est nécessaire, le tournage et montage de sujets en images.

Il/Elle serait aussi en charge de multiples partenariats éditoriaux, avec les chaînes de télévision régionales comme LEMAN BLEU ou LA TELE mais aussi avec la RTS et les quotidiens LA COTE et 24HEURES.

Ce responsable devrait être épaulé dans son travail par deux JRI RP confirmés (Journalistes Reporter Images) dotés d'une certaine expérience du terrain (un/e JRI de 5 ans d'expérience dans l'actualité régionale VD et un/e JRI en fin de stage). Les JRI pourraient également faire office de techniciens/nes ou de cameramen/women.

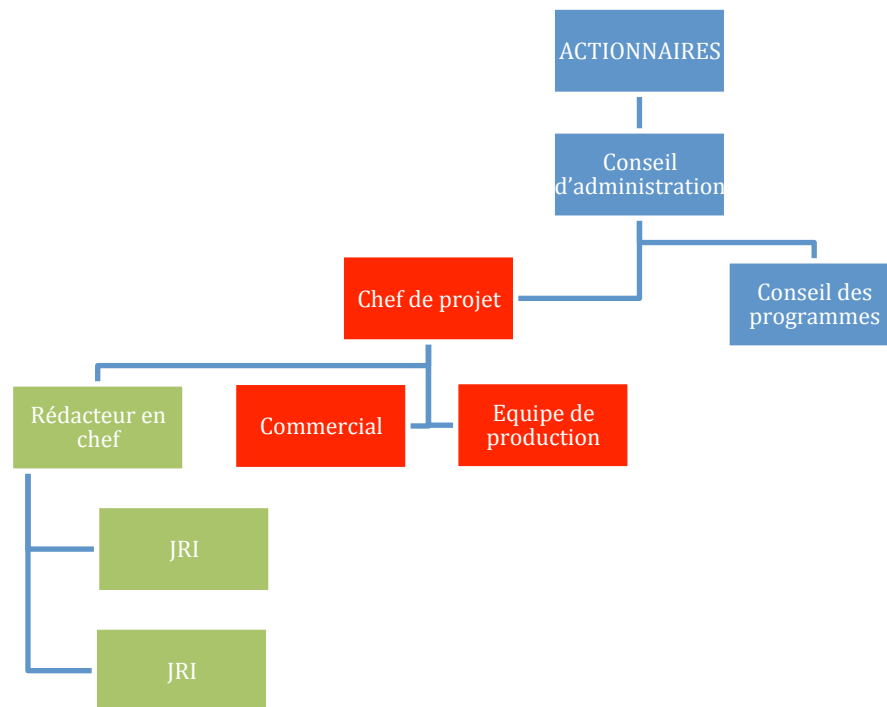
Cette équipe de trois journalistes serait engagée et employée par la nouvelle société (SA) et devrait pouvoir s'appuyer sur un/e responsable opérationnel, une personne dotée d'une expérience dans la gestion d'un média et assumant un rôle de direction. Cette personne serait hiérarchiquement située entre le conseil d'administration et la rédaction, sous la responsabilité du CdA. Vu qu'elle devrait servir d'interlocuteur/trice au/à le/la rédacteur/trice en chef/fe, elle devrait avoir connu par le passé le rôle de pilote de ligne éditoriale. Accessoirement, ce/tte chef/fe de projet devrait également servir d'interlocuteur/trice à un commercial régional et de répondant à l'équipe chargée du mandat de production du LIVE.

Dans un premier temps, l'équipe éditoriale travaillerait proche du studio actuel de NRTV à Gland, si possible dans le même bâtiment. Elle produirait dans le studio actuel, chaque soir à 18h, une émission de 30mn en direct, soit un journal d'information de 10' (news du jour avec images + invité en plateau, duplex en LIVEU/diffusion 3G, 2 plateaux couverts, 1 invité Sport ou Culturel) et un débat contradictoire de 15' sur une thématique régionale de politique, économique, culturelle, sportive, sociétale.

Souples, réactives, connectées avec le district au quotidien, visibles sur tous les réseaux, notamment sociaux, meilleures marchés et plus pointues, ces émissions ont l'ambition

de devenir le trait d'union des communautés de toute la région, en complémentarité et partenariat avec les médias déjà établis.

Rouge = Sous mandat
Vert = Sous contrat / CDI



Les émissions décrites plus haut, produites 46 semaines par an (1 mois et demi de pause entre les vacances d'été, de Noël et de Pâques) constitueraient le mandat d'information et donc le programme de base de la nouvelle NRTV. Ce sont les charges de ce dernier, comprenant tous les coûts décrits ci-dessus, qui feraient partie intégrante du montant opérationnel garanti chaque année par les principaux bailleurs de fonds de la nouvelle chaîne.

Toute émission supplémentaire au mandat de base et diffusée à l'antenne de la nouvelle NRTV devrait être obligatoirement financée par un partenaire/sponsor tiers et le coût devrait comprendre des frais de diffusion ainsi qu'un % de marge administrative pour la chaîne.

Le mandat de production à ORCA ?

Il est recommandé d'octroyer à la société ORCA le mandat de production de ces émissions quotidiennes en direct. L'équipe de cette société de production dispose d'une grande expérience dans le domaine de la production dans la région, ayant été la pierre angulaire de la chaîne ces dernières années. De plus, c'est elle qui a mis en place le studio de Gland.

De plus, cela limite le nombre de ressources à engager dans la nouvelle structure, ce qui représente une économie certaine.

ORCA ayant toujours porté le projet de chaîne de la région de Nyon et ses investissements ayant été importants au fil des années, il paraîtrait important de les inclure dans le tour de table actionnarial. Via un apport d'actifs (matériel du studio de production de Gland évalué à Frs 50'000.- et, si cela est possible, via des prestations à venir (production des émissions du LIVE et productions graphiques et web.

Selon un modèle à convenir entre les parties, il semblerait aussi logique que la valeur de cette participation ne dépasse pas les Frs 100'000.-

ACTIONS :

→ **Identifier puis engager un/e rédacteur/trice en chef/fe doté/e d'une expérience TV**

→ **Identifier puis engager deux JRI RP d'expérience (5ans + stagiaire)**

→ **Identifier/engager un directeur (ou lui proposer un mandat)**

→ **Identifier/engager un commercial travaillant sur mandat fixe+variable ; définir les objectifs et la stratégie de démarchage**

→ **Définir/proposer un mandat de production du LIVE + offre de valorisation des apports dans le capital à ORCA**

→ **Définir l'offre commerciale, les partenariats commerciaux et pools cross-media + tarifs de diffusion et marges**

→ **Ouvrir des discussions avec les régies publicitaires régionales ou nationales, dont Publicitas Télévision, Goldbach Media, Publisuisse, Rouge TV, TeleNewsCombi -et signer des contrats d'affermage ; essayer le minimum garanti**

→ **Identifier et conclure des partenariats éditoriaux et marketing (contrats-échange en visibilité) avec des médias établis de la région**

3. Nom

Il apparaît clairement dans les discussions bilatérales avec les différentes parties représentées au sein du « comité de sauvetage » mais aussi en discutant avec des acteurs historiques et politiques de la région, qu'il serait opportun de profiter du plan de sauvetage et de la structuration d'un nouveau diffuseur pour lui trouver un nouveau nom, évocateur de toute la région qui porte le projet de chaîne.

L'une des pistes intéressantes serait d'intéresser la population au projet en lui laissant choisir le nom, via une forme de concours public et de vote, durant une période clé de la mise en place du projet.

ACTIONS :

- Trouver et valider un nom, via opération publique et inclant la population**
- Création d'un logo, habillage**

4. Studio & Distribution du signal

Il paraît utile de pouvoir s'appuyer sur le studio existant à Gland. Ce dernier est équipé d'une régie images et son, de l'éclairage nécessaire et il n'a que très peu servi. De plus, son bail court encore près de deux ans et Communyon se sent l'obligation de garantir le paiement de ce loyer. Il paraîtrait également qu'il existe des locaux libres dans le bâtiment, ce qui pourrait être utile pour héberger la rédaction et le commercial. Et cet outil, après valorisation d'ORCA, serait un actif de production exploitable pour d'innombrables productions de la nouvelle chaîne, y compris des émissions commerciales et de la publicité.

Il reste qu'à ce jour, la diffusion de NRTV se fait par un serveur de diffusion de marque Playbox sur lequel les fichiers vidéo sont envoyés via connexion ftp et dont le contrôle se fait à distance via internet. Cet équipement est donc destiné à de la diffusion de clips vidéo sous forme de playlist et ne permet pas de diffusion LIVE.

Pour pouvoir diffuser en live, il faudrait installer un encodeur vidéo over IP (encodeur de contribution) sur le lieu où est effectué la captation live (le studio) et un décodeur de ce même flux à la tête de station (à l'Asse) pour finalement attaquer l'encodeur ASI.

A noter qu'il serait également envisagé d'utiliser des transmissions mobile de type LIVE U (ou VisiWave), permettant de transmettre l'image vidéo via réseau cellulaire 3G-4G, permettant notamment d'avoir une solution de captation live mobile directement depuis la caméra du JRI dans le terrain, ce qui serait bon marché (coût d'utilisation de simple cartes SIM) pour assurer des duplex LIVE tous les soirs dans le terrain.

La bonne nouvelle est que la distribution du signal depuis l'Asse ne devrait rien coûter, y compris pour sa diffusion sur SwisscomTV, Cablecom, CityCable et Net+, des réseaux qui permettront d'être vu sur tout l'arc lémanique et donc dans toute la Suisse. Un avantage commercial indéniable (il est indispensable d'être vu dans une zone économique complète pour être commercialisé) et éditorial également (les invités aiment être vus loin à la ronde).

Il semblerait enfin possible de s'appuyer sur les services de M.D.Gisiger pour mettre en place et garantir la distribution du signal auprès de l'ensemble des partenaires.

Internet Streaming

Concernant les plate-formes internet et mobile (y compris SmartTV), l'approche première serait d'intégrer la chaîne dans les applications existantes (Swisscom, Cablecom, Net+, Zattoo, Teleboy, etc.) avant d'investir dans la fabrication d'une application dédiée à la nouvelle chaîne, ce qui pourrait être fait sans délais et à relativement bas coût en rachetant le code de l'application de LA TELE.

Concernant le streaming et l'hébergement du signal, il est à noter que des prestataires de type Infomaniak et VTX acceptent de travailler sur la base de contrats-échanges (sans cash-out mais en échange de visibilité).

Réseaux sociaux

Enfin il serait utile de travailler une présence récurrente dès le départ sur Youtube ou Dailymotion afin d'y installer de chaînes verticales et de mettre en place une stratégie de partage des vidéos/sujets sur les réseaux sociaux, à commencer par Facebook et Twitter mais également sur Vine et Instagram. Cette stratégie serait principalement portée par l'équipe éditoriale et permettrait de faire vivre des informations sous la marque de la chaîne loin à la ronde.

ACTIONS :

→ **Valider l'installation à Gland**

→ **Trouver des locaux supplémentaires dans le bâtiment pour la rédaction et le commercial**

→ **Valider le passage au LIVE, investir dans les serveurs + technologies nécessaires à la production ; voir budget**

→ **Valider l'achat d'outils de travail pour les journalistes (caméras, bancs de montage, réseau) ; voir budget**

→ **Valider budget du nouveau plateau**

→ **Mandat de distribution du signal sur TRN, SEIC, SEFA**

→ **Mandat de distribution du signal sur SwisscomTV, CablecomTV, CityCable**

→ **Mandat de distribution du signal sur les applications mobiles Swisscom, Cablecom, Net+, Zattoo, Teleboy, etc.**

5. Organisation

La nouvelle société anonyme qui verrait le jour lors de la création de la nouvelle chaîne devrait être régie par les règles d'organisation contenues dans quatre documents complémentaires :

- La charte de la chaîne définissant le mandat d'information
- Le règlement d'organisation expliquant clairement les rôles et les interactions du Conseil d'administration, du Conseil des programmes, de la Rédaction en chef
- Les statuts de la société
- La convention d'actionnaires

Le mandat d'information se définit essentiellement par sa complémentarité aux programmes d'information des médias déjà établis, notamment la RTS, Leman Bleu, La TELE, les chaînes françaises en décrochage en Suisse mais aussi la presse écrite (24Heures, La Côte, TdG, etc.) et les radios du marché.

Cette complémentarité s'exprimerait en ce qui concerne la nouvelle chaîne essentiellement par la couverture éditoriale d'événements et de débats locaux de la région concernée qui s'étend aux quatre coins du district, allant des communes « du

bord du lac », comme Rolle, Gland, Nyon, Coppet, aux « communes du haut » comme St-Cergue, St-Georges...

La solution la plus efficace serait d'adapter la charte de la RTS, document qui a servi de base à la définition des mandats de toutes les chaînes régionales concessionnées.

D'autre part, le règlement d'organisation de la nouvelle SA devrait stipuler qu'un Conseil des programmes d'une quinzaine de membres verrait le jour afin de garantir une ouverture et un partage du projet à la société civile. Ce conseil, qui se réunirait 4x par an, ne serait doté d'aucun pouvoir décisionnel aurait pour mission d'évoquer les programmes, la représentation politique à l'antenne, l'équilibre des régions et des thèmes abordés dans les émissions, de proposer des sujets, des invités, des collaborations et des partenariats. Le profil du participant irait de l'organisateur d'un événement-phare de la région au directeur de musée, du président d'une association à un responsable de club sportif ou de l'UEFA. Un/e représentant/e de la vie civile.

Enfin le conseil d'administration, composé de spécialistes du média mais également de politiques représentant les investisseurs, ne devrait être doté que de 5 à 7 sièges au maximum. Nyon, Gland et Régionyon y auraient chacune un siège. Mais les autres sièges devraient être réservés à 3 spécialistes médias et à un spécialiste de la gestion d'entreprise (capable d'émettre des avis construits sur le bon fonctionnement économique et financier de la chaîne).

ACTIONS :

→ Définir le nombre et la répartition des sièges du CA ; nommer ou inviter des administrateurs/trices

→ Définir le nombre et la répartition des sièges au Conseil des programmes ; choisir et inviter des représentants de la vie civile

→ Avocat et notaire à mandater

→ Documents à rédiger puis à valider entre actionnaires :

- Mandat d'information / Charte
- Règlement d'organisation
- Statuts
- Convention d'actionnaires

→ OFCOM à rencontrer ; présenter le projet et ses principaux acteurs

→ RTS et acteurs-clés à rencontrer pour présentation du projet

6. SA, Structure du capital, Budget & Gouvernance

- L'idée serait de créer une société anonyme qui détiendrait l'autorisation de diffuser délivrée par l'OFCOM.
- Un capital de Frs 500'000.- devrait être souscrit par les actionnaires intéressés. Montant à discuter et à revoir si ORCA accepte l'offre de valorisation qui lui est faite. Des investissements de démarrage de Frs 163'000.- seraient à valider (tableau 2 ci-dessous)
- Les investisseurs publics ou parapublics devraient détenir 60% du capital au maximum et les 40% restant devraient être souscrites par des sociétés privées encore à démarcher. Pour la municipalité de Gland, cette participation privée devrait ne pas être inférieure à 20% du capital.
- On pourrait imaginer en contre-partie des conditions favorables en publicité et sponsoring d'émission
- Afin de promouvoir une vision équilibrée du projet, Nyon, Gland et le conseil régional devraient y investir une part égale au capital. Mais Gland s'est déjà prononcée sur ce point, et n'a pas souhaité exiger une part égale d'investissement entre les grandes communes. Toutefois, elle n'investira que sous réserve de la participation de Nyon et du Conseil régional. Et elle demandera un siège au CA pour Gland, Nyon et le conseil régional.
- Le Conseil régional aurait pour mission de garantir le financement annuel du mandat de base, montant opérationnel évalué entre Frs 500'000.- et Frs 600'000.-
- Le CHAF publicitaire et sponsoring de la première année complète d'exercice devrait pouvoir atteindre les Frs 80'000.- pour ensuite, durant les deux prochains exercices, croître de Frs 50'000.- par an (Une étude détaillée rédigée avec les régies publicitaires associées doit encore pouvoir établir des montants de revenus plus précis)

- Budget charges à grande échelle – Tableau 1:

CHARGES		mensuel	annuel
Chef de projet	mandat	10'000	120000 x12
Commercial (part fixe)	mandat	4'000	48'000 x12
Rédaction selon Impressum			
RedChef 100%	poste	8'500	110500 x13
JRI expérimenté 100%	poste	6'900	89700 x13
JRI 1ere année 100%	poste	5'850	76050 x13
Production studio	mandat	10'000	120000 x12
Réalisateur 30%			0
Ingé son 30%			0
camera 30%			0
camera 30%			0
Graphisme & internet	mandat	4'000	48000 x12
Graphiste 70%			
Loyer	frais fixes	2'000	24'000
Droits D'auteurs	frais fixes		6000
Divers frais Compta+RH	frais fixes		25000
Amortissements			32600
TOTAL		51'250	699850
Contre-échange visibilité			200'000

Et des investissements de –tableau 2 :

INVESTISSEMENTS		AMORTISSEMENTS sur 5 ans
Sets Caméras Z7+pied+light x4	20'000	
Bancs de montage x4	28'000	
Install Réseaux PC	5'000	
Décors Plateau x2	20'000	
AviWest 3G	25'000	
Encodeur/Décodeur	50'000	
Véhicule	15'000	
TOTAL	163'000	32600

-ACTIONS :

- Démarcher les actionnaires publics et valider les montants d'investissements
- Démarcher les actionnaires privés et valider les montants d'investissements
- Définir un budget+investissements et le valider
- Définir proposition + Obtenir un accord de valorisation d'ORCA

Participation potentielle des communes de la région au fonctionnement annuel de la nouvelle télévision régionale

Communes	Diffuseur	Population SCRIS	Internationaux	Total pop.	CHF/hab	Contribution financière annuelle
		Population état au 31.12.2013				
Arnex-sur-Nyon	TRN	190	12	202	5	fr. 1'010
Arzier-le-Muids	Swisscom	2386	58	2444	5	fr. 12'220
Begnins	SEIC	1635	19	1654	5	fr. 8'270
Bogis-Bossey	Swisscom	811	98	909	5	fr. 4'545
Borex	TRN	899	18	917	5	fr. 4'585
Bursinel	Swisscom	484	1	485	5	fr. 2'425
Bursins	SEFA	770	4	774	5	fr. 3'870
Burtigny	Swisscom	357	0	357	5	fr. 1'785
Chavannes-de-Bogis	Swisscom	1077	112	1189	5	fr. 5'945
Chavannes-des-Bois	Swisscom	771	43	814	5	fr. 4'070
Chésérèx	TRN	1218	19	1237	5	fr. 6'185
Coinsins	SEIC	394	4	398	5	fr. 1'990
Commugny	TRN	2508	220	2728	5	fr. 13'640
Coppet	TRN	2887	177	3064	5	fr. 15'320
Crassier	TRN	1079	24	1103	5	fr. 5'515
Duillier	SEIC	1008	59	1067	5	fr. 5'335
Dully	Swisscom	559	11	570	5	fr. 2'850
Eysins	TRN	1363	35	1398	5	fr. 6'990
Founex	TRN	3210	333	3543	5	fr. 17'715
Genolier	TRN	1761	43	1804	5	fr. 9'020
Gilly	SEFA	1024	6	1030	5	fr. 5'150
Gingins	TRN	1181	35	1216	5	fr. 6'080
Givrins	Swisscom	961	32	993	5	fr. 4'965
Gland	SEIC	11947	127	12074	9	fr. 108'666
Grens	TRN	365	12	377	5	fr. 1'885
La Rippe	Swisscom	1033	46	1079	5	fr. 5'395
Le Vaud	Swisscom	1221	16	1237	5	fr. 6'185
Longirod	SEFA	431	0	431	5	fr. 2'155
Luins	SEIC	596	9	605	5	fr. 3'025
Marchissy	Swisscom	438	3	441	5	fr. 2'205
Mies	Swisscom	1760	145	1905	5	fr. 9'525
Mont-sur-Rolle	SEFA	2559	24	2583	5	fr. 12'915
Nyon	TRN	19016	329	19345	9	fr. 174'105
Perroy	SEFA	1391	16	1407	5	fr. 7'035
Prangins	SEIC	3909	43	3952	5	fr. 19'760
Rolle	Cablecom	5896	54	5950	5	fr. 29'750
Saint-Cergue	TRN	2254	37	2291	5	fr. 11'455
Saint-George	Swisscom	960	6	966	5	fr. 4'830
Signy-Avenex	TRN	445	21	466	5	fr. 2'330
Tannay	TRN	1436	101	1537	5	fr. 7'685
Tartegnin	SEFA	227	0	227	5	fr. 1'135
Trélex	TRN	1390	24	1414	5	fr. 7'070
Vich	SEIC	748	13	761	5	fr. 3'805
Vinzel	SEIC	349	1	350	5	fr. 1'750
Totaux		86904	2390	89294		fr. 572'146

Capital de la SA 500'000

CR	100'000
Nyon	100'000
Gland	100'000
A rechercher	
participation minimale 5'000	
Orca	50'000
La Côte	30-40'000
Paleo
Hanhart
Crédit Suisse
.....

Bassins	Swisscom
Crans-près-Céligny	TRN
Essertines-sur-Rolle	SEFA

Céligny	Swisscom
Autres communes SEFA	
Gimel	SEFA
Saint-Oyens	SEFA
Bougy-Villars	SEFA
Féchy	SEFA
Aubonne	SEFA
Montherod	SEFA
Saubraz	SEFA
Bière	SEFA

1301	5	fr. 6'505
2043	5	fr. 10'215
676	5	fr. 3'380
4020		fr. 20'100
684

1874
317
425
860
3050
489
364
1489
9552

fr. 592'246

**POTENTIEL habitants
102866**